

CHARTRE

POUR LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE ET L'ALIMENTATION DURABLE



Co-écrite, cette charte est le fruit d'un travail partenarial conduit depuis 2015.

Son but : confirmer un cap commun et la volonté de chacun d'inclure l'agroécologie et l'alimentation durable dans ses actions !

CAP

L'agroécologie est un ensemble de pratiques, une science et un art réconciliant l'écologie et l'agronomie, l'humanité et toute forme de vie. Elle considère le respect de la terre nourricière et de la souveraineté alimentaire des populations sur le territoire.

L'alimentation durable

« Les régimes alimentaires durables contribuent à protéger et à respecter la biodiversité et les écosystèmes, sont culturellement acceptables, économiquement équitables et accessibles, abordables, nutritionnellement sûrs et sains, et permettent d'optimiser les ressources naturelles et humaines ».

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2010).

ENGAGEMENTS

Démarche de transition

La volonté commune d'engager le territoire vers un système agroécologique et alimentaire durable impose des changements à tous les niveaux.

Économie circulaire

Agroécologie et alimentation sont au cœur de l'économie circulaire. Ce modèle économe et responsable se base sur la production locale, le développement des circuits d'approvisionnement de proximité et induit le recyclage des déchets.

Production responsable

L'agroécologie encourage l'utilisation efficace des ressources et de l'énergie de façon à tendre vers la sobriété et à respecter la biodiversité et la vie des sols. Les méthodes de culture limitent au maximum les intrants. Les semences adaptées au territoire sont privilégiées.

Approvisionnement durable

Un approvisionnement de proximité et la mise en place de circuits courts induisent une meilleure traçabilité des produits alimentaires. La mise en avant des productions locales favorise l'économie locale et tend à limiter l'impact environnemental.

Consom'Action

Le consomm'acteur est le moteur des changements du système alimentaire. Il privilégie les produits locaux, de saison, issus d'une agriculture responsable. Sa consommation responsable le rend attentif à la rémunération juste et solidaire des producteurs

Transmission des savoirs

La transmission horizontale, le partage et l'expérimentation sont des clés de réussite de cette transition. Chacun peut être porteur d'innovation !

La présente Charte a vocation à être signée par les acteurs de l'écosystème agroécologique et alimentaire local souhaitant s'engager dans une démarche de progrès selon les termes décrits ci-dessus.

Le signataire

montpellier3m.fr



PHILIPPE SAUREL
MAIRE DE MONTPELLIER
PRÉSIDENT DE LA MÉTROPOLE

